

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 08 juin à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Date de convocation du Conseil municipal : 2 juin 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Julien MORIN

Étaient absents représentés :

Claudette COULAUD à Gilbert ROUSSEAU
Marie-José ROBERT à Marylène VERDEME
Blanche ROUX à Catherine GOUDOUD
Dimitri NIOSSOBANTOU à Nicolas BALOT
Céline DUPUY-LEGRAND à Laurent LAFAYE
Pascal BUSSIERE à Julien MORIN
Bénédicte MARCOUL-SOULIE à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :

Claudette COULAUD, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Eric GOUVIER, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GERBAUD

N°2022/D/044 - **Objet : Accueil d'un spectacle de danse du Festival des Francophonies - Edition 2022 intitulé "Cette terre me murmure à l'oreille" dans le cadre de la programmation culturelle 2022/2023 de la ville de Feytiat**

Madame Marylène VERDEME informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la programmation du Festival des Francophonies 2022, le spectacle de danse "Cette terre me murmure à l'oreille" sera présenté en coréalisation avec le Festival des Francophonies de Limoges et la Ville de Feytiat les 28 septembre et 29 septembre 2022 à l'Espace Georges Brassens, celui-ci sera intégré à la programmation culturelle de la ville de Feytiat 2022/2023.

Il y aura lieu de procéder à la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Feytiat et le Festival des Francophonies, convention qui déterminera les engagements de chacune des parties comme suit :

La Ville de Feytiat s'engage à :

- mettre à disposition à titre gracieux l'Espace Georges Brassens du 26 septembre au 30 septembre 2022 (le plateau, les loges, la cuisine, salle de répétition) mettre le régisseur de la salle à disposition du Festival des Francophonies pendant la période précitée.
- assurer pour sa part la promotion du spectacle dans sa programmation culturelle.

Le Festival des Francophonies s'engage à :

- prendre en charge l'aspect technique (location matériel technique et personnel), administratif et logistique (contrat de cession, cachets des artistes transports, hébergements, repas)
- assurer la billetterie et percevoir la totalité des recettes.
- assurer la promotion du spectacle dans le cadre de sa programmation culturelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver cette collaboration et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer sur ces bases la convention à intervenir entre la ville de Feytiat et le Festival des Francophonies.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 08 juin



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.